

L'identification des vélos débute au 1er janvier

La gestion du marquage des vélos est confiée pour six ans à l'**Apic**, association pour la promotion et l'identification des cycles et des mobilités actives.

L'**arrêté du 28 décembre 2020** attribue l'administration du Fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) à cette nouvelle association, permettant le **marquage des vélos neufs commercialisés depuis le 1 janvier 2021 et des vélos d'occasion vendus en magasins au 1 juillet 2021**. Une tolérance sera appliquée sur le premier trimestre, compte tenu du retard pris pendant la crise sanitaire.

Cette mesure de la loi d'orientation des mobilités (LOM), complétée par le décret du 23 novembre 2020, après avis favorable de la commission nationale informatique & libertés (CNIL) vise à lutter contre le vol et le recel de vélos. **Seulement 10% des 100 000 vélos retrouvés sur 400 000 vols seraient restitués à ce jour**, faute d'identification des propriétaires. Quelque 80 000 cyclistes renonceraient chaque année à faire du vélo à cause du vol (enquête IFRESI-CNRS).

Le Club des villes et territoires cyclable est **membre actif de l'Apic** (collège des associations d'usagers et collectivités locales), une association présidée par l'Union sport & cycle et co-présidée par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB). Le Club participera aux discussions qui doivent s'engager pour envisager **la coopération avec les polices municipales**.

Les angles morts signalés par stickers

L'**arrêté** obligeant l'apposition d'une signalisation d'angle mort sur les poids lourds, autobus et autocars a été publié au journal officiel du 6 janvier.

L'**obligation de l'article 55 de la loi d'orientation des mobilités**, « d'une signalisation matérialisant la position des angles morts » prend effet après un amendement signé par 200 parlementaires. Les angles morts des véhicules à gros gabarit constituent une des principales causes des accidents graves en agglomération.

Le Club se félicite de cette avancée qui permet de rappeler le danger, mais insiste sur la nécessité d'**introduire une obligation d'équipements de radars de détection sur les véhicules à gros gabarit** afin de sécuriser cyclistes et piétons.

Mai à vélo débute en janvier

Lancé afin de prolonger l'enthousiasme suscité pour le vélo pendant le déconfinement, **Mai à vélo vient de mettre son site internet en ligne** et dévoile le visuel de cette première édition.

Les collectivités voulant participer à cet élan donné pendant un mois à toutes les formes du vélo sont invitées à **se rapprocher du Club** qui assure la présidence de l'événement. L'objectif ? **Fédérer les fêtes du vélo existantes et en susciter de nouvelles dans tous les territoires**.

Bienvenue au Club !

Trois nouvelles collectivités viennent de rejoindre le Club en ce début d'année :

- > **Martigues**, la « Venise provençale » des Bouches-du-Rhône (13) et ses 48 420 habitants,
- > **Bourg-la-Reine**, commune des Hauts de Seine (92) de 20 769 habitants,
- > **Joigny**, ville de 9 997 habitants, située dans l'Yonne (89).

Le Club se réjouit de voir encore s'agrandir le réseau des villes et territoires engagés pour le vélo.

Le programme AVELO 1 prolongé et AVELO 2 bientôt ouvert

Le programme d'accompagnement des territoires **AVELO 1**, de l'Ademe, est prolongé jusqu'en juin 2022. Ce délai supplémentaire permettra aux 220 collectivités bénéficiaires d'être accompagnées sur une plus longue période.

Le programme **AVELO 2**, ouvert depuis le 1 janvier 2021 et se terminant au 31 décembre 2024 va faire l'objet de deux appels à projets : un premier sera publié d'ici la fin du mois, un second en 2022. Le budget d'AVELO 2 s'élève à 25 millions d'euros contre 13 millions pour AVELO 1, des programmes financés par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le nouveau mandat du Club

Le 17 décembre dernier, l'assemblée générale du Club a renouvelé son **conseil d'administration** composé de quarante-cinq membres pour les trois années à venir. Dix femmes siègent au bureau composé de dix-neuf personnes. La présidence a été confiée à Pierre Serne.

Agenda

Les Assises européennes de la transition énergétique débutent le 12 janvier. Les séances plénières des 12, 13 et 14 janvier seront suivies par des ateliers, programmés entre le 18 janvier et le 12 mars 2021. Le club interviendra le 18 janvier à 14h dans l'atelier "Pour des villes et territoires respirables, faisons collectivement le choix du vélo !"

Plus d'information [ici](#)



NE PAS REPENDRE

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org



